

Département du LOIRET



DADONVILLE

## **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 23 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 23 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente minutes, en session ordinaire, salle polyvalente Pierre Déret de Dadonville, sous la présidence de Mme Evelyne CHARVIN, Maire.

**Date de convocation** : 17 mai 2024.

### **Membres présents** :

Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD (à partir de 18h34, pendant l'examen de la délibération n° 39-2024), M. Jean-Paul LOUBIÉ, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER (à partir de 18h43, après l'examen des délibérations), Mme Christiane CAULIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, Mme Adèle NGOUA'NGOUA (à partir de 18h38, avant l'examen de la délibération n° 42-2024), M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, Mme Laëtitia VERSTRAETE, M. Laurent DELTEIL, M. Jean-Christophe MARTINS.

### **Absents excusés** :

M. Saïdou BÂ a donné pouvoir à Madame Evelyne CHARVIN,  
M. Patrick DAMION a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe MARTINS.

**Quorum** : 10.

**A été désigné secrétaire** : M. Laurent DELTEIL.

Nombre de membres en exercice : 19
------------------------------------

### **ORDRE DU JOUR**

1. Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2024,
2. Finances – Détermination du plafond de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
3. Bibliothèque – Mise à jour du règlement,
4. Eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023,
5. Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2023,
6. Travaux et acquisitions diverses,
7. Informations diverses.

**Arrêt du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024**

Madame le Maire précise que le document transmis aux conseillers municipaux comporte une erreur qui a été corrigée. Le montant de la réparation du tracteur s'élève à 2 482,94 € et non pas 24 982,94 €.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2024 est arrêté.

**Délibération n° 39/2024 - Finances - Détermination de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

Exposé du Maire :

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est versée à la commune par la SICAP et ENEDIS.

Le montant annuel est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond fixé par la réglementation. Ce plafond tient compte de la population totale de la commune et de l'évolution de l'index ingénierie. Pour la commune de Dadonville, le plafond de la redevance est fixé à 364 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce montant sera versé par la SICAP et ENEDIS, au prorata de la longueur de leurs réseaux respectifs, soit 344 € pour la SICAP et 20 € pour ENEDIS.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le montant maximum.

Monsieur Jean-Paul LOUBIE demande quelle est l'évolution depuis la dernière délibération.

Madame le Maire rappelle que le montant était de 340 € en 2021, il sera de 364 € en 2024.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération.

Délibération :

**OBJET :** Finances - Détermination de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-29, L 2333-84 et R 2333-105,

Vu la Délibération n° 39/2021 du 22 juin 2021 relative à la détermination du plafond de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au taux maximum, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité selon les règles énoncées par l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents 15	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------	-----------	------------	----------------

## **Délibération n° 40/2024 - Bibliothèque – Modification du Règlement**

### Exposé du Maire :

Il s'avère nécessaire de faire évoluer le règlement de la bibliothèque afin qu'il corresponde davantage aux besoins des usagers et aux pratiques actuelles.

Madame Christine BIBOLLET demande s'il s'agit d'un assouplissement du règlement actuel.

Madame le Maire le lui confirme. Pour exemple le nombre de livres qu'il est possible d'emprunter passe de 3 à 5.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération.

### Délibération :

**OBJET :** Bibliothèque – Modification du Règlement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,  
Vu la Délibération n° 18/2020 du 10 mars 2020 modifiant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ABROGE** la Délibération n° 18/2020 du 10 mars 2020.

**ADOpte** le règlement de la bibliothèque municipale tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Présents 15	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------	-----------	------------	----------------

## **Règlement de la bibliothèque de Dadonville**

### **1. Conditions d'inscription :**

La bibliothèque est au service de tous les habitants de la Commune et des communes voisines.

Les inscriptions sont prises individuellement et non par famille. Pour s'inscrire, se munir d'une pièce d'identité

Pour leur première inscription, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.

***L'inscription est gratuite pour tous.***

### **2. Nombre de documents empruntés, durée du prêt, réservations :**

Le lecteur pourra emprunter **au maximum 5 livres** pour une **durée maximale** de **4 semaines** et **1 DVD pour une durée de 2 semaines**. Le prêt peut être prolongé sur demande du lecteur pour une durée de 2 semaines si le document n'est pas demandé par d'autres lecteurs et avec l'accord du responsable.

Deux livres peuvent être réservés durant 3 semaines maximum et 1 DVD durant une semaine.

### **3. Responsabilité du lecteur et précautions à prendre**

Pour satisfaire un plus grand nombre de lecteurs, il est recommandé de respecter les délais de prêt.

Tout document **perdu** ou **détérioré** sera **facturé au prix réel** à l'emprunteur. Le lecteur doit prendre soin des livres qui lui sont prêtés. Il ne doit pas **les réparer lui-même**, mais signaler les pages déchirées, les problèmes de reliure ou de détérioration.

Chaque lecteur, avant son inscription, devra prendre connaissance du présent règlement.

**L'inscription vaut acceptation intégrale du règlement.**

**Délibération n° 41/2024 - Eau potable – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2023**

Exposé du Maire :

Il s'agit du dernier rapport annuel édité par le syndicat de l'eau. L'année prochaine, ce document sera rédigé par le service OAPI de la CCDP.

En 2023, le syndicat de l'eau Ascoux-Dadonville a desservi 3.198 habitants soit 1.290 abonnés.

L'eau provient du SIAEP Bouilly-Bouzonville pour 171.742 m3 et une partie est fournie par la Ville de Pithiviers soit 9.864 m3 pour une partie des habitants du péri-urbain.

Les indicateurs de conformité des prélèvements effectués étaient satisfaisants à 100%. Les résultats sont affichés en mairie.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération.

Délibération :

**OBJET :** Eau potable – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5,  
Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le SIAEP d'Ascoux Dadonville,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable présenté par le SIAEP d'Ascoux Dadonville pour l'exercice 2023.

Présents 15	Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------	-----------	------------	----------------

**Délibération n° 42/2024 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2023**

Exposé du Maire :

Il s'agit du dernier rapport annuel édité par la commune. L'année prochaine, ce document sera rédigé par le service OAPI de la CCDP.

En 2023, le service public d'assainissement a desservi 646 abonnés.

Les indicateurs de conformité des prélèvements effectués étaient satisfaisants à 100%.

Les 2 stations d'épuration ont été remises aux normes avant leur transfert à la CCDP.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération.

Délibération :

**OBJET :** ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2224-5 et D 2224-1, ensemble l'annexe VI,

Vu l'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement communal pour l'exercice 2023.

Présents 16	Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------	-----------	------------	----------------

### **Travaux et acquisitions diverses**

Monsieur Jean-Paul LOUBIE évoque les points suivants :

La ligne de téléphone endommagée hier au bourg a été réparée ce jour.

Le plafond de la salle polyvalente a été abîmé à l'occasion d'un orage ayant provoqué une fuite sur une évacuation d'eau pluviale. L'assureur prend en charge le sinistre et les travaux de réparation sont programmés.

Monsieur Pierre VICECONTI précise, à ce sujet, que la canalisation à l'origine de la fuite a été réparée.

Les travaux d'élargissement du chemin du Prieuré sont en cours.

Les travaux programmés entre le bourg et la rue d'Yèvre se dérouleront en juin.

La mise en place du PATA est terminée, le balayage aura lieu mi-juin.

La programmation de l'éclairage public a été modifiée, les éclairages s'éteignent désormais 30 minutes plus tard le matin. Certains administrés s'en sont plaints.

Madame le maire précise qu'une information à ce sujet paraîtra dans le prochain numéro du Dadonvillois.

Monsieur Jean-Pierre MEZIANE suggère de souligner que le changement de programmation a un coût significatif.

La réfection du parking de la salle polyvalente sera terminée demain.

La création d'un cheminement piéton le long de la route de Pithiviers entre le chemin de Cloureau et le carrefour de la Groue est à l'étude. En réponse à la demande de certains parents, il s'agit de permettre aux enfants de Denainvilliers de se rendre au collège en sécurité en traversant la route de Pithiviers sur un passage piéton situé près du giratoire de la Groue et non pas au droit du chemin de Cloureau. Il s'agirait d'une voie piétonne en grave calcaire d'une largeur de 1,50 m. Des devis ont été demandés.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas véritablement d'une liaison douce car celle-ci aurait un coût trop important et sa mise en œuvre nécessiterait plus de temps.

### Informations diverses

Madame le Maire évoque les points suivants :

#### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire

DATE	OBJET	MONTANT TTC
09/04/2024	Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'éclairage public - GS CONSEILS	2 652,00 €
11/04/2024	Illuminations festives - ISI ELEC	2 197,44 €
11/04/2024	Illuminations festives de fin d'année pour 2024-2025-2026 - ISI ELEC	38 826,11 €
11/04/2024	Remplacement d'un candélabre accidenté rue de l'Outarde / rue des Ouches	646,50 €
11/04/2024	Modification des horaires d'éclairage public - ISI ELEC	698,88 €
18/04/2024	Compteur électrique - CIRET	321,00 €
19/04/2024	Lisses - DICOREP	888,00 €
25/04/2024	Installation éclairage de sécurité Église - SOURCEAU	1 099,84 €
29/04/2024	Impression des infos habitants "LE DADONVILLOIS" Service Kréa	702,00 €
03/05/2024	Programmation spectacle de Music-Hall - BeezProd	1 000,00 €
13/05/2024	Réparation tracteur Renault Cergos 350 - DEPUSSAY	1 376,11 €
14/05/2024	Étude géotechnique du Manoir du Prieuré - ICSEO	4 038,00 €
22/05/2024	Pose de gouttières sur la couverture de la SP - MALET COUVERTURE	1 308,92 €

Monsieur Pierre VICECONTI précise que le montant de 2 197,44 € correspond à l'installation de nouvelles prises sur les poteaux qui n'en étaient pas équipés, en vue de l'installation des illuminations festives.

#### Elections européennes du 9 juin – tenue des bureaux de vote :

Madame le Maire rappelle qu'elle attend les réponses de Monsieur Jean-Pierre MEZIANE et de Madame Adèle NGOUA' NGOUA pour l'organisation de la tenue des bureaux de vote.

Madame Adèle NGOUA'NGOUA précise qu'elle sera disponible plutôt l'après-midi.

Monsieur Jean-Pierre MEZIANE indique qu'il travaille ce jour-là. Il sera toutefois peut-être disponible à partir de 15h30 et pour le dépouillement.

#### Incendie allée Récéa Cristur le 22 mai au soir :

Les 3 logements sociaux appartenant à LogemLoiret ont été touchés par un incendie. Les pompiers et les gendarmes se sont rendus sur place. Le logement d'où est parti le feu est très abîmé et à refaire entièrement. Les habitants des n° 4 et 6 ont pu regagner leurs logements le lendemain. La mairie a payé 2 nuits d'hôtel pour les habitants du n°6 qui n'avaient pas de solution de relogement pour la nuit.

Les habitants et les gendarmes remercient sincèrement les élus et plus particulièrement Madame Laëtitia VERSTRAETE pour son intervention rapide.

Monsieur Jean-Pierre MEZIANE demande pourquoi la mairie a du payer les nuitées d'hôtel.

Madame le maire précise que LOGEMLOIRET et l'assureur ont été sollicités pour reloger les habitants. Il a toutefois fallu gérer les premières nuits dans l'urgence.

Pose d'un radar pédagogique rue d'Yèvre :

Suite au dernier accident de la route, et face à la colère des habitants, il a été demandé au Conseil Départemental d'installer pour une période transitoire, un radar pédagogique. Dans un premier temps, un comptage sera effectué du 22 au 30 mai pour évaluer le nombre de véhicules ainsi que la vitesse. 2 radars pédagogiques seront ensuite posés du 30 mai au 18 juin. Les résultats obtenus permettront d'identifier ce qu'il convient de mettre en place pour sécuriser la rue, le cas échéant.

Pétition des habitants rue de l'Outarde :

Suite à l'incendie d'un véhicule au n°1 de la rue de l'Outarde, dans la nuit du 11 au 12 mai 2024, les habitants ont fait parvenir en mairie, une pétition pour demander l'allongement de la durée de l'éclairage public le soir.

Madame Laëtitia VERSTRAETE demande ce qui s'est passé.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un acte de vandalisme gratuit. Les auteurs ont été appréhendés par la gendarmerie et jugés en comparution immédiate le lundi.

Rencontre avec les habitants :

Madame le maire rappelle les dates et lieux des prochaines rencontres avec les habitants.

- Samedi 25 mai de 10h. à 11h.30 – Dadonville Bourg sur l'aire de jeux,
- Samedi 1<sup>er</sup> juin de 10h. à 11h.30 – Denainvilliers sur l'aire de jeux,
- Samedi 8 juin de 10h. à 11h.30 – au croisement des rues des Acacias et Martinvault,
- Samedi 22 juin de 10h. à 11h.30 – à Bourgneuf sur la plaine de jeux,
- Samedi 6 juillet de 10h. à 11h.30 – plaine de jeux du Prieuré.

La présence des référents de quartier est souhaitée.

Madame Valérie LEGRAND confirme sa présence pour le 25 mai 2024.

Transfert de la compétence eau et assainissement :

Le calcul des excédents à transférer est en cours. Il conviendra de prendre une délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal en juin.

Ressources humaines

Un diagnostic a été réalisé par le service « Conseil en Organisation » du centre de Gestion du Loiret, sur les conditions de travail des agents de la collectivité.

Madame Géraldine DONCIEUX a rencontré le Maire, le DGS et l'ensemble des agents de la collectivité en décembre 2023. Elle a ensuite établi un diagnostic et présenté ses conclusions le lundi 13 mai 2023 au Maire, aux adjoints au Maire et aux agents de la collectivité.

Voici la synthèse de cette restitution :

- Les services de la mairie se portent bien et fonctionnent,
- Des agents motivés avec le sens du service public,
- Une bonne entente générale,
- Des agents, dans la majorité, bien dans leur poste et aimant ce qu'ils font,

- Madame le Maire à l'écoute des agents, bienveillante et appréciée de l'ensemble des agents,
- Un management bienveillant,
- Des élus impliqués,
- Des moyens financiers et matériels mis à disposition des services pour leur bon fonctionnement.

Madame Herminie LENOIR a été recrutée à compter du 14 mai à 50%.

Madame Laëtitia VERSTRAETE demande si beaucoup de candidatures ont été reçues. Madame le Maire indique que plusieurs candidatures ont été reçues mais peu de candidats avaient les connaissances et expériences nécessaires.

#### Repas partagé Agents/Élus

Ce repas se tiendra le vendredi 21 juin à 18h45 à la salle polyvalente – salle n°3.

#### Éléments relatifs à la sécurité

Le compte rendu de la gendarmerie relatif au premier trimestre de l'année 2024 sera présenté par Monsieur Patrick DAMION lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### Tour de table

Madame Chantal MERCIER souhaite attirer l'attention sur le fait que les véhicules « Mégane » et « Clio » sont particulièrement faciles à dérober et recherchés par les voleurs. Elle en a elle-même fait les frais.

Monsieur Guy THARIOT relate des dégradations et tentatives de vols sur des véhicules rue de Chantaloup.

Monsieur Jean-Pierre BONILLO demande où en est le projet de cinéma.

Madame le maire précise que le porteur du projet se heurte à des difficultés d'ordre politique.

Monsieur Raynald BACHELET remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention à l'association « Amicale des retraités de Dadonville ».

Monsieur Pierre VICECONTI précise que les boîtes à livres sont terminées.

Il évoque également la rencontre programmée avec « terres festives » mercredi prochain sur la plaine de jeux pour l'organisation du Color Run.

Monsieur Jean-Pierre MEZIANE évoque un véhicule « Ibiza » stationné rue du Moulin Séchoir. Celui-ci n'aurait pas bougé depuis longtemps.

Monsieur Jean-Pierre MEZIANE demande ce qu'il en est du PLU intercommunal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la CCDP rencontrera les élus des communes qui se sont opposées au transfert de la compétence pour tenter de les convaincre.

Madame Laëtitia VERSTRAETE remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention à l'association de tir. Elle demande si l'installation du troisième poste est envisagée.

Monsieur Pierre VICECONTI indique que cela pourrait être réalisé après les vacances d'été.

Madame Laëtitia VERSTRAETE invite les Conseillères Municipales à la soirée Lady's Night programmée en octobre.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22'.

### **Fait et délibéré les jour, mois et an susdits**

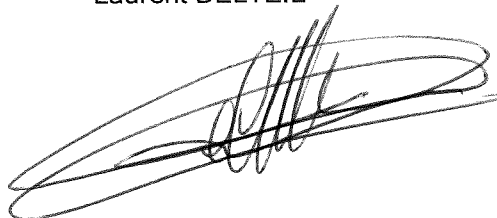
Le président de séance,  
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



  
Evelyne CHARVIN

Laurent DELTEIL

A large, stylized signature in black ink, corresponding to the name Laurent Delteil.